

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 JUIN 2022
N°43/2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE TREIZE JUIN,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 02 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS: ABRAHAM-MOREL A., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., PAIO J., RIOU M., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS : ARRAR P. à DUCES E., CATTANI JL. à BARET E., CHABANY S. à DIETRICH F., MOLLARD N. à RIOU M., PROCACCI T. à VITINGER G., SANCHEZ D. à PAIO J.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Richard MEDAVIT est nommé secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

CREDITS SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la répartition suivante des contributions versées par la commune dans le cadre du fonctionnement des établissements scolaires, comme vu en commission éducation enfance et jeunesse.

Classe découverte :

La commission propose de répartir la somme de **5000 €**, affectée aux projets de classes découvertes, entre les 2 groupes scolaires, au prorata du nombre d'enfants par établissement qui partent en séjour, **dans la limite de 12.00 € par enfant et par jour.**

Participation familles pour le ski : 2€60 seront demandés aux familles par sortie

Crédit maternelle – spectacle / cadeau de Noël / sortie de fin d'année (regroupement des anciens « crédit éveil » et « crédit Noël ») : **1800 €**

Cinéma de Noël (salle de spectacle Navarre) pour l'ensemble des 3 écoles : Séances prévues et organisées par le service culturel.

Crédits numériques : Applications numériques éducatives : une somme de **2600 €** a été allouée en 2021 pour la période 2021/2023 répartie comme suit :

- **600 €** en maternelle,
- **1000 €** à l'école des Gonnardières,
- **1000 €** à l'école du Pavillon.

Dans l'année 2021/2022, l'école des Gonnardières a utilisé son crédit entièrement.

Fournitures scolaires / fonctionnement des écoles :

Crédit fournitures par enfant	34 €
Crédit global écoles élémentaires par enfant	17 €
Crédit livres écoles élémentaires par enfant	12 €
Crédit global école maternelle par enfant	11 €
Crédit photocopies école maternelle	175 € 75

Le crédit par enfant est utilisé pour les besoins spécifiques de chaque classe.

Le crédit global est utilisé pour l'achat de tout matériel ayant une utilité pour l'école dans son ensemble (consommables informatiques, matériel pour les fonctions de direction...).

Le crédit global, le crédit par enfant, le crédit livre et le crédit photocopies de l'école maternelle ne sont pas versés aux coopératives scolaires mais gérés en direct par la mairie qui paiera les fournisseurs sur factures après visa des enseignants.

Après analyse, la commission propose cette année d'augmenter le crédit global des écoles élémentaires pour tenir compte de l'insuffisance constatée (coût important des photocopies). D'autre part, les contrats de location des photocopieurs ont été renégociés, permettant une baisse du coût à la copie.

Fournitures Rased (Réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficulté)

Une somme de 300€ est allouée à l'enseignante E. Elle intervient dans chaque école, pour aider les enfants. Chaque école reçoit la somme de 100€ qui sera utilisée par cette enseignante.

Pour mémoire, une somme est également allouée à la commune de Claix, où se situe l'école de rattachement de la psychologue scolaire du Rased.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote du Conseil.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE la répartition des crédits scolaires telle que présentée pour l'année scolaire 2022/2023.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 14 juin 2022

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

